

COUPE DE FRANCE 2019 de PECHE AU FEEDER

Règlement de l'épreuve

La Coupe de France individuelle de pêche au Feeder est une épreuve sur qualifications organisées par les Commissions Eau Douce des Comités Régionaux.

Les qualifications se déroulent en 1 ou 2 manches de 4 ou 5 heures, sur 1 ou 2 jours, décision à prendre en réunion de la Commission Eau Douce des CR.

Les CR pourront décider du périmètre géographique de l'organisation des qualifications: soit une seule qualification régionale, soit une qualification par zone.

Dans le cas d'épreuves régionales organisées en zones, les résultats doivent être transmis avec un seul envoi et un seul règlement.

Chaque participant aux qualifications réglera à son CR un engagement de 10 €.

Les inscriptions et engagements seront centralisés par le Président de la commission Eau Douce du CR ou par tout responsable désigné à cet effet.

Les résultats, accompagnés du chèque du règlement opéré par le CR, seront à transmettre au responsable national de l'épreuve dans les meilleurs délais et impérativement avant le 28 juillet 2019, date de la Poste faisant foi.

Gérard MEYER

7, rue de la Crobière

57 580 REMILLY

Gerard.meyer57000@gmail.com

Tel : 06 11 31 30 56

Les pêcheurs qualifiés pour la finale confirmeront leur participation en adressant un engagement de 15€ au plus tard le 9 août, passé ce délai le suivant sera qualifié.

Les CR pourront décider d'une participation financière complémentaire permettant de doter la qualification de prix à hauteur du montant encaissé.

L'épreuve qualificative pourra être couplée à une épreuve de challenge proposé par un fabricant.



Un championnat régional ne pourra pas servir de qualificatif.

La finale réunira 100 pêcheurs qualifiés au prorata des participations aux épreuves qualificatives.

Il sera attribué un nombre de qualifiés par région (12), il reviendra aux commissions eau douce des comités régionaux d'indiquer sur la feuille de classement l'ordre des qualifiés et des suivants en cas de remplacement.

La liste des qualifiés sera mise en ligne sur le site de la Finale, les désistements indiqués avant le 16 août seront remplacés par des pêcheurs issus de la même qualification.

Seront en outre invités à participer à la Finale : Le vainqueur de la Coupe de France Feeder 2018, le Champion de France Feeder 2018. Le pêcheur de l'équipe de France médaillé lors du dernier championnat du monde Feeder.

Pourront également être qualifiés les pêcheurs qui, le jour de leur épreuve régionale seraient retenus pour une épreuve internationale organisée par la FFPS eau douce ou la FIPS eau douce.

Pour être prise en compte, la participation des invités devra être jointe aux résultats de l'épreuve régionale de qualification.

La totalité des sommes encaissées sera redistribuée sur le classement de la finale.

La Finale Nationale 2019 se déroulera les 31 août et 1^{er} septembre 2019 à BOUCHEMAINE (49) en rivière.

Les qualifications pour la Coupe de France 2020 pourront intervenir dès le 7 septembre 2019

